



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1018

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Feyzin

objet : Rue Henri Luizet - Aménagement de voirie de desserte suite à permis de construire - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Vessiller

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoïn (pouvoir à M. Barthelémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnéche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

Séance publique du 2 novembre 2009**Délibération n° 2009-1018**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Feyzin

objet : **Rue Henri Luizet - Aménagement de voirie de desserte suite à permis de construire - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'aménagement de voiries de desserte, suite à la réalisation de permis de construire, a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements par délibération du conseil de Communauté en date du 15 décembre 2008.

La société Alliade réalise, rue Henri Luizet à Feyzin, un programme de logements en 2009. La Communauté urbaine, au droit de ce programme, est bénéficiaire d'un emplacement réservé de voirie permettant l'élargissement de l'emprise et la création de trottoirs conformes aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Les acquisitions foncières des terrains d'emprise du projet sont réalisées pour partie à titre gratuit et pour partie à titre onéreux. La livraison du programme immobilier est prévue au premier semestre 2010 impliquant l'aménagement de la voirie de manière concomitante.

La maîtrise d'oeuvre de conception sera réalisée en interne par la subdivision de voirie territoriale sud. Les travaux seront réalisés dans le cadre des marchés à bons de commande gérés par la direction de la voirie.

L'autorisation de programme correspondante, d'un montant de 228 000 €, se répartit en crédits de paiement à raison de 8 000 € en 2009 pour les levés topographiques et la régularisation des acquisitions foncières et 220 000 € en 2010 pour les travaux d'aménagement ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement de voirie de desserte suite à la réalisation de permis de construire rue Henri Luizet à Feyzin.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale B 21 : "maintenir l'attractivité de l'agglomération par une réponse adaptée aux besoins en logement" sur l'opération n° 2053 pour un montant total de 228 000 € en dépenses à la charge du budget principal de la Communauté urbaine répartie selon l'échéancier suivant :

- 8 000 € en 2009,
- 220 000 € en 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.